

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°35-2023**

**Date de convocation :**  
22/06/2023

**Date d'affichage :**  
29/06/2023

**Nombre de conseillers en  
exercices :** 11

**Nombre de conseillers qui  
ont délibéré :** 10

**Nombre de pouvoirs :** 0

**Pour :** 10

**Contre :** 00

**Abstention :** 00

**Objet :** Plan ARBR – étude  
nouveau devis, validation  
Plan de financement

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : Messieurs BOULET Bernard, LEGRIS Cyril, VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames KIENZEL Delphine, MEULIN Maryline, LEROY-LONGUET Marie-Pierre et SINOQUET Valérie.

Était absent excusé : M. LEULIER Jean-Paul

M. BOULET Bernard est désigné secrétaire de séance.

### PLAN ARBR – ÉTUDE NOUVEAU DEVIS, VALIDATION PLAN DE FINANCEMENT

VU la délibération n°21-2023 du 27 février 2023 – Demande de subvention – Région Hauts-de-France – Plan ARBR ;

VU la demande de modification devis émanant de la Région des Hauts-de-France dans le cadre de la demande de subvention Plan ARBR ;

VU le devis de la pépinière CRÉTÉ ;

Monsieur le Maire présente le devis du pépiniériste présentant les produits correspondant aux exigences de la région Hauts-de-France pour se conformer à la charte des essences éligibles,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal

- Approuve le projet présenté
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Hauts-de-France au titre du dispositif Plan ARBR
- Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Financier	Montant HT
Fourniture de végétaux	175,74 €	Région Hauts-de-France	486,00 €
Protections (tuteurs, paillage)	381,39 €	Maître d'ouvrage	71,13 €
<b>Total projet HT</b>	<b>557,13 €</b>		<b>557,13 €</b>

TVA	93,64 €
<b>Coût du projet pour la commune [Part HT + TVA]</b>	<b>164,77 €</b>

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis SINOQUET**

